

Jeudi 19 juin 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-21

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le jeudi 19 juin 2025 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON -
Richard GALY - Bruno GENZANA - Roland MAY - Clémence PARODI - Virginie PIN - Gilles RIPERT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Élodie PRESLES a donné sa procuration à Roland MAY
Patrick RANCHAIN a donné sa procuration à Marion COUTRIS
Jean-Pierre RICHARD a donné sa procuration à Richard GALY
Alexandra TIMÁR a donné sa procuration à Michaël DIAN

ÉTAIENT ABSENTS :

Chantal EYMEOUD - Michel KELEMENIS - Edward de LUMLEY - Muriel MAYETTE-HOLTZ

VU le Code général de la Fonction publique,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code des juridictions financières,

VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération n°2024-10 du Conseil d'Administration d'Arsud du 19 mars 2024 adoptant le Budget Primitif 2024,

VU la délibération n°2024-28 du Conseil d'Administration d'Arsud du 16 juillet 2024 adoptant la décision modificative 2024,

VU la délibération n°2024-39 du Conseil d'Administration d'Arsud du 26 novembre 2024 adoptant la décision modificative 2024 N°2,

VU la prise de décision du passage anticipée au CFU par courrier du 10 juin 2024 adressé au Comptable assignataire,

Considérant :

- Que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière d'Arsud, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20250619-2025-21-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

- Que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
- Que le président ne participe pas au vote de la présente délibération,
- La présentation générale du compte financier 2024 ci-après,

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 830 857,73	6 192 995,84	8 023 853,57
	Recettes réalisées (1)	1 113 004,41	5 912 644,14	7 025 648,55
	Restes à réaliser	349 835,10	0,00	349 835,10
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 727 141,68	6 149 431,78	7 876 573,46
	Dépenses réalisées (1)	806 892,09	5 766 964,37	6 573 856,46
	Restes à réaliser	184 721,82	0,00	184 721,82
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	306 112,32	145 679,77	451 792,09
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	262 409,32	-43 564,06	218 845,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	568 521,64	102 115,71	670 637,35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	165 113,28	0,00	165 113,28
Résultat cumulé	Excédent /déficit	733 634,92	102 115,71	835 750,63

Le Vice-Président d'Arsud :

- Soumet au vote du Conseil d'Administration la présente délibération,
- Propose au conseil d'administration de constater que les résultats sont conformes à la reprise anticipée des résultats fixés par la délibération N°2025-13 du Conseil d'Administration d'Arsud du 05 mars 2025,
- Propose au conseil d'administration de donner pouvoir au Président d'Arsud pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité dont une abstention.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 19 juin 2025

Le vice-président du Conseil d'Administration
Monsieur Bruno GENZANA



Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20250619-2025-21-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025